

## Demandes de subvention pour la création de logements sociaux

**Rapporteur : M. Robert STEPOURJINE, Vice-Président**

AVIS			
Commission n°3		Bureau	
séance du 15/10/04	favorable	séance du 19/11/04	favorable

Inscription budgétaire		
BP 2004	Subventions demandées :	Crédits disponibles avant décision :
Imputation :		
6572	Montant => 85 758,64 €	=> 90 844,00€
65754	Montant => 2 591,63 €	=> 5 270,00€
65757	Montant => 5 335,72 €	=> 28 350,00 €

Sept dossiers ont été soumis à l'avis de la Commission lors de la séance du 15 octobre 2004 :

• **Dossiers en financement PLUS :**

1. Société Anonyme de Franche-Comté : opération de création de 12 logements collectifs de type PLUS – bât. A, rue Scaremberg à Besançon – Subvention CAGB = 18 293,88 €
2. Société Anonyme de Franche-Comté : opération de création de 17 logements collectifs et de 7 logements individuels de type PLUS – bât. B et C, rue Scaremberg, à Besançon – Subvention CAGB = 36 587,76 €

• **Dossier en financement PLAI :**

3. Habitat 25 : opération de construction d'un logement individuel de type PLA-I – rue des Echenoz St Paul à Besançon – Subvention CAGB = 5 335,72 € (Demande Habitat 25 = 10 335 €)

• **Dossier en financement PALULOS :**

4. Commune de Novillars : opération de réhabilitation d'un logement de type PALULOS – 20, rue de Besançon – Subvention CAGB = 2 591,63 €

• **Dossiers en financement Programme Social Thématique (PST) et Logement conventionné dans le cadre du Programme d'intérêt Général (PIG) :**

5. M. BULLE André : opération de réhabilitation d'un logement PST et de deux logements conventionnés – 6, rue des Frères Mercier à Besançon – Subvention CAGB = 6 877 €
6. M. NARDIN Denis : opération de réhabilitation de deux logements PST et de deux logements conventionnés – 3, rue du Château à Besançon – Subvention CAGB = 17 349 €
7. M. QUARTIER LA TENTE Jean : opération de réhabilitation d'un logement PST - 13, rue Krug à Besançon – Subvention CAGB = 6 651 €

**Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'attribution par le Bureau de ces subventions d'un montant total de 93 685,99 €.**

Pour extrait conforme,

Le Président